



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies pour  
les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
17 mars 2011  
Français  
Original : espagnol

**Session annuelle de 2011**  
New York, 6-17 juin 2011  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**  
**PNUD**

**Projet de descriptif de programme  
pour le Honduras (2012-2016)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation .....	2
II. Coopération antérieure et expérience acquise.....	3
III. Programme proposé.....	4
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme.....	6
<b>Annexes</b>	
I. Sigles .....	7
II. Cadre des résultats et des ressources pour le Honduras (2012-2016) .....	8



## I. Analyse de la situation

1. Le Honduras, pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure), se heurte à de multiples obstacles dans ses efforts de développement. Selon le dernier rapport sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, il est fort peu probable que ceux-ci soient atteints d'ici à 2015, sauf dans les domaines de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de la nutrition. Au cours des deux dernières années, l'économie hondurienne a connu un rythme de croissance supérieur à la moyenne latino-américaine, mais 60 % des foyers vivaient dans la pauvreté et 39,1 % dans la pauvreté extrême, soit 3,7 et 5,1 % de moins respectivement qu'en 2001, l'économie n'ayant pu créer durablement suffisamment d'emplois décents, surtout pour les jeunes et pour les femmes, dans les régions rurales, où vivent 72 % des personnes vivant dans la pauvreté extrême.

2. Il subsiste par conséquent dans le pays une inégalité considérable. Faute de statistiques ventilées par sexe et en raison d'une centralisation excessive de la prise de décisions, il n'a guère été possible de formuler des stratégies appropriées. Le Plan national pour 2010-2022 adopté par le Gouvernement offre une possibilité nouvelle à cet égard; l'un de ses objectifs prioritaires est de réduire la pauvreté et l'inégalité, et le plan prévoit la création d'un système national de planification et la mise en place d'un système décentralisé de prise de décisions concernant la formulation, la gestion et le suivi des politiques publiques.

3. La crise politique de 2009 a mis en évidence la fragilité du système démocratique hondurien et les sérieux obstacles qui affectent la jouissance des droits de l'homme, ce qui se reflète dans une polarisation marquée de la société et l'évanouissement de la confiance des citoyens dans leurs institutions. Les niveaux extrêmement élevés d'insécurité (77,5 homicides pour 100 000 habitants en 2010) et d'impunité sont un témoignage de l'incapacité dans laquelle se trouve l'État de prévenir et de combattre la délinquance. Face à cette situation, le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre un programme de réconciliation nationale et a élaboré un Plan national pour la défense des droits de l'homme. Il a créé une Commission de la vérité et de la réconciliation et s'est engagé à mettre en œuvre ses recommandations afin de renforcer la démocratie et l'état de droit et d'élargir les possibilités de participation à la vie politique des secteurs de la société qui en sont restés traditionnellement exclus. Simultanément, le Gouvernement a entrepris de formuler une politique de sécurité publique qui, pour la première fois, met l'accent sur la prévention et reconnaît la contribution que peuvent apporter à cet égard les administrations locales, mais la mise en œuvre de cette politique risque fort d'être entravée par des problèmes techniques et opérationnels liés aux capacités institutionnelles limitées du pays.

4. Par ailleurs, les changements climatiques créent un risque très sérieux pour le développement du pays étant donné sa vulnérabilité extrême aux catastrophes naturelles. Cela est imputable principalement à des facteurs structurels, comme l'absence de politique d'aménagement du territoire et l'adoption de pratiques inappropriées du point de vue de l'environnement, qui limitent les possibilités de mise en valeur efficace et équitable des ressources naturelles (et en particulier de l'eau), domaine dans lequel le pays jouit d'un potentiel considérable. La création du système national de gestion des risques et l'adoption de la Stratégie nationale d'atténuation des effets des changements climatiques par le Gouvernement offrent la possibilité de mettre en pratique des initiatives d'adaptation aux changements

climatiques et d'atténuation de leurs effets de nature à réduire la vulnérabilité de la population et de l'infrastructure productive.

## II. Coopération antérieure et expérience acquise

5. Entre 2007 et 2011, le Programme de coopération du PNUD a essentiellement comporté trois volets: élimination de la pauvreté, promotion d'une gouvernance démocratique et environnement et gestion des risques. L'analyse est fondée sur des arguments récents (rapports d'évaluation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), évaluation d'impact des activités d'amélioration de la gouvernance et évaluations de projets).

6. L'exécution du programme a été très directement affectée par la crise politique de juin 2009, qui a entraîné l'interruption des relations officielles entre le PNUD et le Gouvernement national jusqu'en février 2010 (voir la résolution 63/301 de l'Assemblée générale); pendant cette période, seules les administrations locales et les organisations de la société civile ont été associées à la mise en œuvre du programme.

7. Dans le cadre du projet « Observatoire des objectifs du Millénaire », un appui a été fourni aux municipalités et aux collectivités locales pour les aider à planifier et à gérer les activités de développement et à renforcer les capacités des agents locaux de définir les priorités en la matière. En outre, dans le contexte des initiatives visant à appuyer l'organisation des petits producteurs ruraux et à promouvoir une utilisation productive des fonds rapatriés par les travailleurs à l'étranger, l'accent a été mis sur la nécessité de resserrer les liens entre les producteurs et les marchés et de s'attacher davantage à améliorer la situation des femmes et des jeunes. Il a été élaboré des programmes de développement de l'infrastructure productive rurale visant à faciliter l'intégration des populations vivant dans la pauvreté extrême à l'activité économique au moyen de processus complexes d'inclusion sociale et de régularisation des titres de propriété. Ces interventions ont fait apparaître la nécessité de continuer à renforcer les capacités des institutions et du personnel de l'État à différents niveaux.

8. La coopération technique fournie au Tribunal électoral suprême a beaucoup contribué à améliorer la transparence et la légitimité des processus électoraux, le principal enseignement à en tirer étant la nécessité pour la communauté internationale de continuer à fournir une coopération dans ce domaine d'importance capitale pour le pays. L'Observatoire de la violence a produit des statistiques dignes de foi ventilées par sexe et est devenu un point de référence essentiel pour les agents publics comme pour le secteur privé. Un appui a été apporté à la mise en œuvre des plans de renforcement de la sécurité publique élaborés par les municipalités, ce qui a montré que les administrations locales ont un rôle fondamental à jouer en matière de lutte contre la violence. Des mécanismes novateurs de règlement des conflits, comme les centres de médiation et de conciliation, ont également apporté la preuve de leur efficacité.

9. La crise politique de 2009 a conduit à redoubler d'efforts en matière de protection des droits de l'homme et à appuyer d'importantes mesures, comme la création du Secrétariat à la justice et aux droits de l'homme. Un appui a également été fourni à la Commission de la vérité et de la réconciliation pour l'aider à faire enquête sur les violations des droits de l'homme. Il faut espérer que le PNUD

continuera de fournir une coopération dans ce domaine afin de consolider ainsi le processus de réconciliation nationale. L'appui apporté par le PNUD, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) à la formulation du Plan de promotion de l'équité et de l'égalité des sexes (2010-2022) a permis de transcender les conflits idéologiques entre les différents groupes de la société civile et de générer un consensus.

10. Le bureau du PNUD a appuyé l'adoption de la Stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques en tant que politique de l'État, ainsi que la création du Système national de gestion des risques. Il a encouragé l'adoption de bonnes pratiques d'exploitation durable des ressources naturelles au plan local; il y a lieu de relever à ce propos le projet Hondupalma de génération d'énergie à partir de la biomasse entrepris dans le cadre de l'Initiative du PNUD relative au carbone. La coopération fournie par le PNUD dans ce domaine a mis en relief l'importance des connaissances et de l'expérience acquises au plan mondial en vue du renforcement des capacités nationales.

### **III. Programme proposé**

11. Le programme de coopération du PNUD pour 2012-2016 a été élaboré en consultation avec le Gouvernement dans le cadre du processus de formulation du nouveau Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le programme de coopération appuiera les priorités définies par le Gouvernement dans le Plan national et dans les plans sectoriels, l'objectif stratégique central étant le renforcement des capacités dans les domaines de la consolidation de l'état de droit et de la réduction des inégalités, une approche soucieuse de l'égalité entre les sexes devant être appliquée dans tous les domaines. Le programme de coopération englobera les activités indiquées ci-après.

#### **Lutte contre la pauvreté et création d'emplois**

12. Le Bureau du PNUD contribuera à renforcer le Système national de planification afin de faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs du Plan national en appuyant la collecte d'informations, la mise au point d'outils de suivi et d'évaluation et de mécanismes locaux de concertation au sujet des politiques publiques et en encourageant la production de statistiques ventilées par sexe de afin de faciliter l'élaboration de politiques sociales inclusives.

13. Pour contribuer à réduire la pauvreté et les inégalités, le Bureau du PNUD appuiera la création de possibilités d'emplois décents dans les régions rurales, la priorité devant être accordée aux petits producteurs, et surtout aux femmes et aux jeunes. Un appui sera fourni pour le renforcement des capacités locales, la promotion des entreprises et des coopératives, la formation professionnelle, l'apprentissage de différents métiers, l'accès aux mécanismes de crédit et la promotion de l'utilisation productive des fonds rapatriés. Un appui sera également fourni pour la mise en place et la gestion de l'infrastructure dans le secteur productif et dans le domaine social en milieu rural, en tirant parti de l'expérience acquise dans le contexte du programme de coopération précédent.

### **Gouvernance démocratique, droits de l'homme et sécurité publique**

14. Le programme de coopération tendra principalement à appuyer la réconciliation nationale, la consolidation de la démocratie et le renforcement de l'état de droit. L'on encouragera les réformes visant à éliminer les obstacles qui entravent la participation des femmes à la vie politique dans le cadre du Plan de promotion de l'équité et de l'égalité des sexes. Une coopération continuera d'être fournie au Tribunal électoral suprême afin d'encourager les réformes politiques et les réformes électorales afin de garantir ainsi la transparence et l'efficacité des processus électoraux, éléments essentiels du renforcement du système démocratique hondurien.

15. Le Bureau du PNUD appuiera l'adoption du Plan national de promotion des droits de l'homme, en étroite coordination avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Il aidera l'État à mettre en œuvre les recommandations formulées par la Commission de la vérité et de la réconciliation, un accent particulier étant mis sur l'administration de la justice et l'élimination de l'impunité. L'on s'attachera en outre à renforcer les capacités des organisations de défense des droits de l'homme et des organisations qui représentent les populations autochtones et les populations d'ascendance africaine.

16. Pour ce qui est des questions liées à la sécurité, le Bureau du PNUD appuiera la mise en œuvre d'une politique intégrée de promotion de la sécurité publique et de prévention de la délinquance; cette politique, soucieuse de l'égalité des sexes, sera fondée sur une participation active des administrations locales. Un appui sera apporté à la mise en œuvre de plans locaux de sécurité et l'on continuera de renforcer les mécanismes novateurs de médiation et de règlement des conflits afin de réduire le niveau de la violence.

### **Environnement et gestion des risques**

17. Le Bureau du PNUD encouragera l'intégration des activités visant à promouvoir l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques au cycle de planification et de formulation des budgets aux échelons central et local en élaborant des instruments normatifs et techniques, en générant des informations en vue d'éclairer la prise de décisions et en accompagnant les processus de mise en route. Il encouragera la formulation de stratégies nationales d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets afin de faciliter l'accès aux ressources financières internationales, un accent particulier étant mis sur l'efficacité énergétique et la génération d'énergie non polluante.

18. Au plan local, l'on s'emploiera à encourager un développement économique et un aménagement du territoire durables en appuyant l'adoption de bonnes pratiques afin d'éliminer les obstacles qui entravent un accès équitable aux avantages provenant des ressources naturelles, avec une participation active des administrations municipales et des instituts de recherche ainsi que du secteur privé. Parallèlement, l'on s'emploiera à renforcer les capacités locales afin d'améliorer la résilience des communautés et de réduire les pertes causées par les catastrophes naturelles.

19. En tant qu'élément transversal, le Bureau du PNUD appuiera la génération de connaissances grâce à la publication de rapports nationaux sur le développement humain et d'autres études consacrées à des questions socioéconomiques. La priorité

sera accordée au renforcement des institutions chargées de la formulation des politiques publiques. En outre, l'on s'attachera à renforcer les capacités du secteur universitaire en formulant des offres novatrices de recherche et de formation sur le développement humain, les droits de l'homme, la sécurité publique, les changements climatiques et la gestion des risques.

#### **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

20. Le programme sera réalisé en ayant recours de préférence à la modalité de l'exécution nationale. Le principal organisme de contrepartie sera le Secrétariat technique à la planification (SEPLAN). L'exécution nationale sera la modalité privilégiée mais l'on pourra également, en accord avec le Gouvernement, envisager une exécution directe par le PNUD ou une exécution par un organisme des Nations Unies ou par des organisations non gouvernementales si une analyse des capacités des partenaires d'exécution éventuels confirme l'efficacité et l'efficacité d'une telle solution. Le Gouvernement pourra demander au PNUD d'avoir recours aux procédures accélérées s'il apparaît nécessaire d'intervenir sans tarder pour faire face à une crise.

21. Le Bureau du PNUD encouragera la réalisation de programmes conjoints avec d'autres organismes des Nations Unies, la création de partenariats avec des institutions sous-régionales ainsi qu'une coopération bilatérale et une coopération avec le secteur privé. En outre, il veillera à maintenir les capacités techniques et administratives requises pour mener à bien l'exécution du programme. Les normes, politiques et procédures établies par le PNUD conformément à l'approche de la gestion axée sur les résultats s'appliqueront en matière de gestion et de supervision des activités aux niveaux tant du programme dans son ensemble que des divers projets. Un examen stratégique annuel des activités sera réalisé dans le cadre du PNUAD, conjointement avec l'Équipe de pays des Nations Unies, le SEPLAN et les autres partenaires du programme. Il sera entrepris un plan d'évaluation stratégique comportant une combinaison d'évaluations d'impact, d'évaluations de projets et d'évaluations thématiques. Le suivi financier et le suivi des processus seront assurés grâce à la mise en œuvre d'un plan d'activités de certification établi sur la base des politiques harmonisées concernant les transferts de fonds. Les projets réalisés selon la modalité de l'exécution nationale et les projets exécutés par des organisations non gouvernementales feront l'objet d'un audit et l'on veillera à ce que les recommandations formulées à l'issue des audits soient suivies d'effet.

22. Il est prévu d'allouer au programme un montant de 6 028 000 dollars au titre des ressources ordinaires du PNUD. Ces ressources seront utilisées comme levier pour mobiliser des fonds supplémentaires auprès de donateurs internationaux, d'institutions de crédit, de partenaires du secteur privé et d'organismes d'exécution prêts à orienter leurs ressources vers les priorités établies. L'on pense pouvoir mobiliser ainsi un montant supplémentaire de 98 500 000 dollars au titre des autres ressources. En outre, l'on s'emploiera, en coordination avec le Gouvernement, à promouvoir les mécanismes de coopération Sud-Sud avec les pays de la région afin d'avoir accès à des ressources techniques de haute qualité et d'échanger des données d'expérience.

## Annexe I

### Sigles

AECID	Agence espagnole de coopération internationale pour le développement
BCIE	Banque centraméricaine d'intégration économique
COSUDE	Direction du développement et de la coopération (Suisse)
CVR	Commission de la vérité et de la réconciliation
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
G-16	Groupe des pays coopérants au Honduras
GAR	Gestion axée sur les résultats
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
SEPLAN	Secrétariat technique à la planification
SINPLADEH	Système national de planification pour le développement du Honduras
UE	Union européenne

## Cadre des résultats et des ressources pour le Honduras (2012-2016)

<i>Contributions du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, données de référence de base et objectifs</i>	<i>Produits du programme</i>	<i>Ressources nécessaires (en dollars É.-U.) (chiffres indicatifs)</i>
<p><b>Priorité ou objectif de développement national</b> : Faire du Honduras un pays productif qui crée des emplois décents, met en valeur ses ressources naturelles de façon durable et intégrée et réduit les risques de catastrophe liés à la vulnérabilité de l'environnement (objectif 3 du Plan national).</p> <p><b>Impact du PNUAD</b> : a) dans le cadre du SINPLADEH, le Gouvernement et les administrations locales, conjointement avec la société civile, ont les capacités et outils de planification, de suivi et d'évaluation des politiques de développement nécessaires; b) les populations rurales pauvres ont des possibilités d'emplois décents.</p> <p><b>Indicateurs d'impact</b> : Pourcentage représenté par les investissements publics décentralisés; peu de chômage rural dans les zones d'intervention.</p> <p><b>Domaines connexes du Plan stratégique</b> : Pauvreté et objectifs du Millénaire pour le développement.</p>					
<p>Le SINPLADEH s'emploiera à aligner les investissements publics sur les priorités locales en vue de favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs du Plan national. Le Gouvernement mettra en route la stratégie de développement du secteur rural.</p>	<p>La coopération sera coordonnée par le G-16. Les conseils de développement régional, avec la participation des entités de la société civile et du secteur privé, formuleront les plans de développement locaux. Les administrations locales négocieront les délégations de pouvoirs.</p>	<p>Le PNUD contribuera à renforcer les capacités aux échelons central et local afin d'aligner les investissements publics sur les priorités locales afin de favoriser ainsi la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il renforcera les capacités de création d'emplois décents dans les régions rurales afin de réduire la pauvreté.</p>	<p><b>Indicateur</b> : Nombre de régions qui applique l'approche de la GAR.</p> <p><b>Données de référence de base</b> : 0.</p> <p><b>Objectif</b> : 6.</p> <p><b>Indicateur</b> : Nombre de producteurs liés aux marchés et bénéficiant de revenus durables.</p> <p><b>Données de référence de base</b> : 0.</p> <p><b>Objectif</b> : 10 000.</p> <p><b>Indicateur</b> : Hectares de terres agricoles irriguées.</p> <p><b>Données de référence de base</b> : 90 000.</p> <p><b>Objectif</b> : 140 000.</p>	<p>L'approche de GAR a été introduite au SINPLADEH, y compris pour ce qui est des rapports nationaux et locaux sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.</p> <p>Une formation a été dispensée aux producteurs pour les aider à se constituer en entreprises et ils ont plus facilement accès aux circuits de commercialisation.</p> <p>Un appui a été fourni pour la formulation et la mise en œuvre du plan d'agriculture irriguée.</p>	<p><b>Ressources ordinaires</b> : 2 000 000 (MCARB)</p> <p><b>Autres ressources</b> : 71 500 000 (FIDA, BCIE, AECID)</p>



<i>Contributions du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, données de référence de base et objectifs</i>	<i>Produits du programme</i>	<i>Ressources nécessaires (en dollars É.-U.) (chiffres indicatifs)</i>
<b>Priorité ou objectif de développement national :</b> La démocratie progresse au Honduras, dans la sécurité et sans violence (objectif 2 du Plan national)					
<b>Programme de pays/impact du PNUAD :</b> a) Les cadres juridiques et institutionnels nécessaires à la consolidation de la démocratie représentative et participative ont été créés; b) l'État et la population suivent des politiques et des pratiques de nature à renforcer l'état de droit et à réduire la violence, surtout parmi les groupes les plus vulnérables.					
<b>Indicateurs d'impact :</b> Pourcentage de femmes exerçant des fonctions électives; nombre de recommandations de l'Organisation des Nations Unies et de la CVR qui ont été adoptées; nombre d'homicides pour 100 000 habitants.					
<b>Domaines connexes du Plan stratégique :</b> Promotion de la gouvernance démocratique.					
Le Gouvernement lancera un programme de réformes afin de consolider la démocratie et adoptera un plan national de promotion des droits de l'homme. Il s'est engagé à mettre en œuvre les recommandations formulées par la CVR.	La coopération internationale sera coordonnée par le G-16. Les entités de la société civile et associations féminines exerceront des pressions pour obtenir que les droits de l'homme soient pleinement respectés. Les institutions académiques y contribueront par leurs analyses et leurs recherches.	Le PNUD renforcera les capacités du Gouvernement et des entités de la société civile de consolider l'état de droit (y compris grâce à la mise en œuvre des recommandations de la CVR et de l'ONU), de réduire l'insécurité et d'accroître la participation des femmes à la vie politique.	<p><b>Indicateur :</b> Nombre de recommandations de la CVR et de l'ONU qui ont été mises en œuvre.</p> <p><b>Données de référence de base :</b> 0.</p> <p><b>Objectif :</b> 80 %.</p> <p><b>Indicateur :</b> Nombre de centres de médiation et de conciliation qui soient opérationnels.</p> <p><b>Données de référence de base :</b> 6.</p> <p><b>Objectif :</b> 12.</p> <p><b>Indicateur :</b> Nombre de partis politiques qui respectent la législation concernant les quotas féminins.</p> <p><b>Données de référence de base :</b> 0.</p> <p><b>Objectif :</b> 5.</p>	<p>Il a été mis en place un mécanisme de suivi de l'application des recommandations de la CVR et de l'ONU.</p> <p>Il a été élaboré une méthode pour doubler le nombre de centres de médiation et de conciliation à l'échelle nationale.</p> <p>Une formation a été dispensée au Tribunal électoral suprême, aux partis politiques et à différentes ONG pour les aider à éliminer les obstacles qui entravent la participation des femmes à la vie politique.</p>	<p><b>Ressources ordinaires :</b></p> <p>2 000 000 (MCARB)</p> <p><b>Autres ressources :</b></p> <p>10 000 000 (UE, AECID, COSUDE et autres sources de financement à mobiliser)</p>

<i>Contributions du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, données de référence de base et objectifs</i>	<i>Produits du programme</i>	<i>Ressources nécessaires (en dollars É.-U.) (chiffres indicatifs)</i>
<p><b>Priorité ou objectif de développement national :</b> Faire du Honduras un pays productif qui crée des emplois décents, met en valeur ses ressources naturelles de façon durable et intégrée et réduit les risques de catastrophe liés à la vulnérabilité de l'environnement (objectif 3 du Plan national).</p> <p><b>Impact du PNUAD :</b> Le Gouvernement, les entités du secteur privé et les communautés adoptent de bonnes pratiques de gestion des écosystèmes, d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets afin de préserver le capital représenté par les ressources naturelles, de réduire les pertes économiques et de créer des possibilités de revenus pour les secteurs les plus vulnérables.</p> <p><b>Indicateurs d'impact :</b> Nombre d'institutions ayant intégré les changements climatiques et la gestion des risques à leurs plans d'investissement; nombre de conventions internationales et de traités relatifs aux changements climatiques à propos desquels le Honduras présente des rapports d'application.</p> <p><b>Domaines connexes du Plan stratégique :</b> Environnement. Gestion des risques.</p>					
Le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre la Stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques et le système national de gestion des risques. La production d'énergie propre est une priorité stratégique du Plan national.	La coopération internationale sera coordonnée par le G-16. Le secteur académique y contribuera par ses analyses et ses recherches. Les entités de la société civile se chargeront de contrôler la mesure dans laquelle les ressources naturelles sont exploitées de façon durable.	Le PNUD renforcera les capacités d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques aux politiques publiques et encouragera l'adoption de bonnes pratiques en matière de gestion des ressources naturelles. Il fournira un appui aux collectivités locales pour accroître leur résilience face aux phénomènes climatiques.	<p><b>Indicateur :</b> Nombre d'institutions ayant intégré l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets à leur planification.</p> <p><b>Données de référence de base :</b> 2.</p> <p><b>Objectif :</b> 7 secrétariats, 20 municipalités.</p> <p><b>Indicateur :</b> Nombre de bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles adoptées qui génèrent des revenus pour les collectivités locales.</p> <p><b>Données de référence de base :</b> 0 (2011).</p> <p><b>Objectif :</b> 10.</p>	Il a été suivi des méthodes d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets à la planification et à la formulation des budgets publics aux échelons national et local.	<p><b>Ressources ordinaires :</b> 2 000 000 (MCARB)</p> <p><b>Autres ressources :</b> 17 000 000 (FEM, Fonds d'adaptation, COSUDE)</p>